

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DAJ_2025_0049** avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **12/02/2025**

Objet : **Convention de mise à disposition d'oeuvre d'art des collections**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Domaine et patrimoine - Locations**

Date de télétransmission : **09/04/2025** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **DCPAJI_2025_0049_D_cision_contrat LaM.doc.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20250212-DAJ_2025_0049-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **09/04/2025**



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

Direction du Rayonnement Culturel
DFCPAJI_D2025_0049

MUba Eugène Leroy

Contrat de mise à disposition d'œuvres
d'arts des collections du LaM, Villeneuve
d'Ascq

APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 & L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du code Général de Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du code Général de Collectivités Territoriales et notamment son 5° ;

Vu l'arrêté de délégation n°DCPAJI_AR2023_0087 du 26 décembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Peter MAENHOUT,

Considérant que le MUba Eugène Leroy de la Ville de Tourcoing emprunte des œuvres au LaM, Lille Métropole musée d'art moderne, d'art contemporain et d'art brut de Villeneuve d'Ascq dans le cadre de l'exposition « Entrelacer. Collections du MUba », les œuvres suivantes : Geneviève Asse, *Porte de l'Infini*, 1986 ; Richard Deacon, *Sans titre*, 1981 ; Eugène Leroy, *Femme*, 1981.

DECIDONS

Article 1er : De signer un contrat de prêt d'œuvres entre le MUba Eugène Leroy, Musée des Beaux-Arts de la Ville de Tourcoing et le LaM, Lille Métropole musée d'art moderne, d'art contemporain et d'art brut de Villeneuve d'Ascq, dont le siège est situé 1 allée du Musée à Villeneuve d'Ascq (59650) pour toute la durée de l'exposition, ainsi que les périodes de transports aller et retour, du 17 mars 2025 au 31 mars 2026.

Article 2 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

Article 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification. Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la notification de ladite décision. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- La Maire et les services concernés pour application

A Tourcoing, le 12/02/2025

Peter MAENHOUT
Adjoint au Maire



Accusé Réception en Préfecture le : [Le 9 avril 2025](#)

Publié sur le site de la Ville le : [Le 9 avril 2025](#)